



Organisation de l'aviation civile internationale

NOTE DE TRAVAIL

A37-WP/281

LE/12

27/9/10

Révision

28/9/10

Rectificatif n° 1

30/9/10

ASSEMBLÉE — 37^e SESSION

COMMISSION JURIDIQUE

Point 60 : Programme des travaux de l'Organisation dans le domaine juridique

PROMOTION DE LA CONVENTION POUR L'UNIFICATION DE CERTAINES RÈGLES RELATIVES AU TRANSPORT AÉRIEN INTERNATIONAL FAITE À MONTRÉAL LE 28 MAI 1999 (CONVENTION DE MONTRÉAL DE 1999)

[Note présentée par “Air Crash Victims Families Group”, “Flight Safety Foundation” et
La Asociación Latino Americana de Derecho Aeronáutico y Espacial (ALADA)]

RECTIFICATIF N° 1

“Air Safety Foundation” est remplacé par “Flight Safety Foundation”.

— FIN —